

## ADRESSE AUX DIRECTIONS NATIONALES DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE ET DES SYNDICATS ETUDIANTS :

### RETRAIT DU PROJET DE MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DOCTORAT, BOYCOTT DU CNESER, CAMPAGNE NATIONALE POUR LE RETRAIT

Les doctorants de l'école doctorale 548, de l'université de Toulon, réunis le 3 Juin 2022 à l'initiative de la section toulonnaise du SNESUP ont pris connaissance du projet de modification de l'arrêté doctorat qui sera présenté au CNESER de Juin.

Il prévoit principalement :

- des évaluations couperets chaque année avant la réinscription par le comité de suivi qui « *en cas de difficulté alerte l'école doctorale, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de sa thèse* » (souligné par nous) et donc pourra décider de la poursuite ou non de la thèse (article 13) ;
- l'obligation d'intégrer des modifications exigées par le jury de soutenance sous peine de ne pas se voir délivrer son diplôme (article 24);
- la préparation du doctorat dans toutes « *entreprises ayant des missions de recherche* », qui pourront ainsi embaucher des CDD sous couvert de doctorat en lieu et place de recrutements, mais aussi dans des établissements de formation privés, des fondations de recherche privées, etc. (article 12);
- à l'inverse, une sélection des universités publiques habilitées à délivrer des diplômes de doctorat sur la base de leur « capacité de recherche » et donc une réduction à venir du nombre d'entre elles (article 5) ;
- un serment à respecter « *les principes et les exigences de l'intégrité scientifique* » tels que définis par le ministère, qui comprend le « *respect envers les collègues, les participants à la recherche, la société, les écosystèmes, l'héritage culturel et l'environnement.* » (souligné par nous), et met donc de nouveau en danger les libertés académiques (scientifiques et pédagogiques) ainsi que démocratiques. (article 19bis & annexe)

Ce projet d'arrêté est non seulement, une menace pour les doctorants, mais aussi un accélérateur du processus de privatisation des universités et de la recherche, de la mise en place de l'enseignement supérieur à deux vitesses avec d'un côté les universités d'élite sous la tutelle du privé et de l'autre celles de

seconde zone qui seront secondarisées.

C'est pourquoi nous nous adressons aux directions nationales des syndicats de l'enseignement supérieur (SNESUP, SNCS, CGT FERC-SUP, FO ESR, SUD EDUCATION etc.) ainsi qu'à celles des syndicats étudiants, (UNEF etc.) pour que sans délai, publiquement et dans l'unité, elles :

- **APPELLENT AU RETRAIT TOTAL DU PROJET DE MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DOCTORAT ;**
- **ANNONCENT QU'ELLES BOYCOTTENT LE CNESER OÙ IL EST À L'ORDRE DU JOUR ET NE PARTICIPERONT À AUCUNE DISCUSSION DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION D'UN TEL ARRÊTÉ ;**
- **RENDENT PUBLIQUES LES DERNIÈRES VERSIONS DU PROJET ;**
- **S'ADRESSENT AUX DOCTORANTS, ENCADRANTS, ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, CHERCHEURS ET PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE POUR LES INFORMER DES ÉLÉMENTS DU PROJET ET DE SES CONSÉQUENCES ;**
- **ORGANISENT NATIONALEMENT LES CONDITIONS DE MOBILISATION POUR OBTENIR LE RETRAIT;**